



Elections du Parlement européen 2009

Un Manifeste pour les pouvoirs
locaux et régionaux

Conseil des Communes
et Régions d'Europe
Council of European
Municipalities and Regions

Elaboré par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Mars 2009

ELECTION DU PARLEMENT EUROPEEN 2009

UN MANIFESTE POUR LES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

L'élection du Parlement européen en juin 2009 constitue le grand rendez-vous démocratique entre l'Europe et ses concitoyens.

Compte tenu de la crise actuelle et de ses effets, ainsi que de l'urgence d'une action concertée sur le changement climatique, le Parlement nouvellement élu devra faire face à des défis exceptionnels et partagera la lourde responsabilité de sauvegarder l'avenir des 500 millions de citoyens de l'Union.

Dans ce contexte particulièrement difficile, nous souhaitons exprimer un message clair sur l'Europe que nous voulons :

Une Europe forte et unie, politiquement, économiquement et socialement, et qui reconnaît le rôle clé des pouvoirs locaux et régionaux

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil des Communes et Régions d'Europe se mobilise pour la ratification du Traité de Lisbonne. Mais au-delà de la question du Traité, nous nous adressons aux institutions européennes – en particulier à la Commission et au Parlement – afin qu'elles jouent tout leur rôle en affrontant les défis, dans un esprit de partenariat avec tous les niveaux de gouvernance.

Une Europe qui refuse le repli sur soi et le protectionnisme

Etant donné l'importance et la durée prévue de la crise, il pourrait s'agir de tentations réelles... mais qu'il est essentiel de rejeter et de surmonter, car elles engendreraient - à moyen et à long terme - des dommages économiques et sociaux bien plus grands. Vingt ans après la chute du Mur de Berlin, l'Europe doit refuser que d'autres barrières soient érigées sur le continent, contre les voisins de l'Union européenne ou encore vis-à-vis d'autres pays.

Une Europe de tolérance et de respect, ouverte aux autres et sur le monde

Nous devons nous opposer, avec toujours plus de vigueur, à toutes les formes d'intolérance, de xénophobie et de nationalisme agressif.. C'est le devoir fondamental de tous les organes démocratiques de l'Union, du Parlement européen à la communauté locale.

Le risque d'une augmentation de l'intolérance, en ce moment, est si réel qu'il est d'autant plus important pour l'Europe de développer des programmes en faveur des échanges et de la compréhension mutuelle entre citoyens, incluant notamment de jeunes citoyens.

De plus, nous avons besoin de politiques efficaces en matière d'immigration, qui apporte des avantages mais lance également des défis (par exemple pour réussir l'intégration) aux villes, municipalités et régions partout sur le continent, et notamment des politiques efficaces pour lutter contre l'immigration clandestine.

Par ailleurs, l'Europe doit jouer tout son rôle en s'attaquant aux défis et aux conflits globaux – afin de promouvoir la paix et de résoudre les conflits, de lutter contre la pauvreté et de mettre en œuvre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Une Europe ayant une dimension sociale forte

La crise actuelle a souligné une fois de plus la nécessité d'un équilibre entre les forces vives du marché et un cadre solide de solidarité et de protection sociales. Même si chaque pays au sein de l'Union possède ses propres moyens d'assurer le bien-être et les services sociaux, nous réaffirmons notre attachement au modèle social européen qui doit continuer à apporter un soutien à ceux qui ont échoué ou qui souffrent d'exclusion ou de discrimination.

Et les pouvoirs locaux ou régionaux de l'Union européenne sont et doivent rester au cœur de cette toile continentale de protection sociale.

Une Europe proche de ses racines locales et régionales et de ses élus locaux et régionaux

En ces temps de difficultés économiques, les citoyens s'adressent en particulier à leurs pouvoirs locaux et régionaux pour trouver refuge et soutien. Nous comptons dès lors sur le Parlement européen – qui est notre allié de toujours – pour prendre en compte tout au long de son nouveau mandat les préoccupations et les priorités des pouvoirs locaux et régionaux.

C'est dans cet esprit de coopération et de partenariat à multi-niveaux que nous invitons les partis politiques européens à prendre en compte les points suivants:

LA CRISE ECONOMIQUE

1. Les pouvoirs locaux et régionaux sont confrontés à une pression accrue en période de crise économique – une demande accrue de services et d'assistance, une pression plus grande sur les finances. Parallèlement, elles sont généralement les mieux placées pour mettre en œuvre des actions permettant de relancer ou de protéger les économies locales. Nous demandons que notre rôle, et notre capacité d'agir, soient pris en compte dans leur globalité lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de lutte contre la crise. En effet, les pouvoirs locaux et régionaux sont responsables d'une grande majorité des dépenses de marchés publics et sont les mieux placés pour répondre rapidement afin de mettre en œuvre des programmes de stimulation économique.
2. Pour jouer pleinement notre rôle, nous devons avoir accès aux ressources financières nécessaires, à la fois au niveau national et au niveau européen, en même temps qu'une approche plus flexible (en termes de contenu et de régulation administrative) dans le domaine des Fonds structurels et des autres programmes européens.
 - ***Nous demandons au Parlement de nous apporter son soutien, au niveau européen, pour nous permettre de jouer tout notre rôle dans cette crise économique, et aussi lorsque la situation se sera améliorée, tant pour protéger nos citoyens que pour contribuer à stimuler nos économies aux niveaux local et régional.***

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, L'ENERGIE ET LE TRANSPORT

3. Le monde se trouve confronté à l'un de ses plus grands défis en 2009 – pourrions-nous parvenir à Copenhague en décembre à un accord global d'une échelle suffisante, avec une promesse d'engagement universel, pour protéger la terre contre les conséquences les plus sévères du changement climatique, et aider ceux qui en sont affectés ? L'Union européenne doit continuer à jouer un rôle majeur, avec l'appui de tous les niveaux de gouvernement. Les pouvoirs locaux et régionaux - en Europe et dans le monde - ont été en première ligne sur la question du changement climatique, y compris sur les stratégies d'adaptation.
 - ***Nous voulons que le nouvel accord international post-Kyoto reconnaisse notre rôle de partenaires-clés pour ce qui concerne le changement climatique, et demandons au Parlement de nous donner son appui à cette fin.***

4. Nos décisions et nos politiques sur l'utilisation de l'énergie et le transport sont également fondamentales en matière de protection climatique et d'adaptation, ainsi qu'en termes de sécurité pour nos citoyens. Les pouvoirs locaux et régionaux agissent en contribuant à répondre aux normes européennes sur la réduction des émissions de CO₂, l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables, et sont actives dans le cadre d'initiatives telles que le Pacte des Maires. De même, dans le domaine de la planification et de la politique du transport - tant public que privé, - les pouvoirs locaux et régionaux ont un rôle clé.
 - ***Nous demandons au Parlement de soutenir notre rôle de partenaire dans le domaine de l'énergie et du transport, par exemple en légiférant de manière appropriée dans le domaine de l'énergie, de la mobilité urbaine et de l'avenir du transport européen.***

COHESION TERRITORIALE

5. Un des grands défis de l'Union, et du Parlement européen, sera la stratégie budgétaire de l'Union après 2013, qui devra être renforcée afin de relever les nouveaux défis auxquels notre continent est confronté - répondant aux besoins des territoires de l'UE, et contribuant plus efficacement à la réalisation de ses objectifs pour la cohésion économique, sociale et territoriale. Nous croyons que la plupart de ces défis ont un impact majeur au niveau local et régional et que les pouvoirs locaux et régionaux sont les mieux placés pour mettre en œuvre un grand nombre de mesures essentielles. Nous demandons que le Parlement prenne pleinement en compte la dimension territoriale (locale et régionale) dans toutes ses discussions budgétaires.
6. Nous demandons en particulier son soutien pour garantir que la politique de cohésion ne soit pas à l'avenir « renationalisée » puisque les programmes communautaires ont une valeur ajoutée par rapport aux programmes nationaux. Nous soutenons une future politique de cohésion ambitieuse qui est fondée sur l'approche territoriale et qui couvre toutes les régions de l'Union, tout en donnant priorité aux besoins des régions qui rencontrent des difficultés de développement particulières.
7. Nous demandons également l'appui du Parlement pour garantir que les politiques de développement rural et urbain soient mieux intégrées, tant au niveau politique qu'au niveau du financement, au plus tard au cours du processus d'approbation du prochain cadre financier de l'Union.
8. Nous croyons que le concept de cohésion territoriale est mieux compris actuellement, signifiant par essence que pratiquement toutes les politiques doivent être intégrées et mises en œuvre au niveau territorial (local ou régional) le plus efficace, en abordant les inégalités au sein des régions, des cités et des plus petites villes, ainsi qu'entre elles.
 - ***Nous demandons au Parlement de soutenir sans réserve des politiques ambitieuses, équilibrées, intégrées et correctement financées en faveur de la cohésion territoriale, dans le cadre desquelles les pouvoirs locaux et régionaux sont des partenaires essentiels.***

SERVICES D'INTERÊT GENERAL LOCAUX ET REGIONAUX (SIG)

9. La question des services publics (SIG) demeure une de nos principales priorités, et nous avons travaillé en coopération avec les rapporteurs et les commissions du Parlement et leur avons proposé des idées qu'ils ont adoptées dans une mesure raisonnable. Le CCRE a adopté récemment une Charte européenne sur les Services d'Intérêt Général locaux et régionaux que nous demandons au Parlement de prendre en considération et de soutenir. Nous croyons que les dispositions de notre Charte sont pleinement compatibles avec « le rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire » des pouvoirs locaux et régionaux dans ce domaine, énoncés dans le Protocole sur les SIG annexé au Traité de Lisbonne.
10. Nous croyons en particulier qu'au cours de ces dernières années, l'équilibre entre les règles du marché intérieur et le principe de l'autonomie locale et régionale n'a pas été exemplaire dans ce domaine. Les gouvernements locaux et régionaux sont, en raison de leur proximité avec les citoyens et donc les utilisateurs des services, les mieux placés pour juger la nature, les modes de gestion et la qualité des SIG dont ils sont responsables, tenant compte de toutes les situations locales.
- ***Nous demandons au Parlement de procéder à des amendements aux textes de loi existant dans les domaines concernés, et notamment relatifs à :***
 - ***Assurer que les gouvernements locaux et régionaux puissent décider librement de la manière de fournir chaque service, y compris dans la définition et l'évaluation des critères de leur qualité,***
 - ***l'exclusion des services publics locaux et régionaux non-commerciaux, en particulier de nature sociale, et dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la culture et de l'environnement, du système régissant le marché intérieur,***
 - ***la protection du droit des pouvoirs locaux de créer et de déléguer directement des services à des sociétés intercommunales, ou à une autre collectivité locale ou à un organisme public sans but lucratif,***
 - ***la généralisation du concept « in-house » pour tous les services publics tel qu'il a été défini par le Parlement dans le règlement relatif aux services publics de transport de voyageurs***

EGALITE DES GENRES

11. Le CCRE a fêté récemment ses 25 ans d'action en faveur de l'égalité des femmes et des hommes, et nous sommes heureux que sa Charte européenne pour l'Égalité des Femmes et des Hommes dans la Vie locale ait suscité un intérêt particulièrement important ; nous avons bénéficié du soutien de la Commission et du Parlement (via sa commission des droits de la femme et de l'égalité des genres).
- ***Nous demandons au Parlement de maintenir fermement son appui en faveur de l'égalité des genres, et de mettre particulièrement l'accent sur la dimension locale et régionale.***

JUMELAGES ET CITOYENNETE EUROPEENNE

12. Cette année (2009), nous célébrons le 20^{ème} anniversaire de la décision du Parlement européen de créer un programme européen en faveur des jumelages – une aide précieuse qui est accordée actuellement par le biais du programme « l'Europe pour les Citoyens ». Nous considérons que l'Europe a besoin, plus que jamais, du soutien et de la compréhension de ses citoyens, et que les jumelages et les actions similaires sont d'une importance fondamentale pour stimuler le sentiment d'une identité et d'une citoyenneté communes. D'ailleurs nous ne devons pas oublier le rôle incontournable du jumelage pour bâtir la paix et résoudre des conflits.
- ***Nous demandons le soutien du Parlement européen en faveur du renforcement et d'un meilleur financement du programme « l'Europe pour les Citoyens », et notamment des jumelages et de la citoyenneté européenne active, avec davantage de flexibilité et une plus grande synergie entre les différents programmes, et impliquant un plus large éventail de personnes et de pays.***

COOPERATION DECENTRALISEE

13. Depuis de nombreuses années, les pouvoirs locaux ont apporté une contribution importante – mais souvent sous-estimée – au développement international et à la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement grâce à leurs partenariats nord-sud et à leurs jumelages, dans un grand nombre de domaines (environnement, gouvernance, développement économique, décentralisation etc.)
14. Le Parlement actuel a joué un rôle très positif en reconnaissant cette contribution, notamment en mettant sur pied le programme de financement destiné aux acteurs non-étatiques et aux collectivités locales. Les associations de collectivités locales et régionales se sont rassemblées au niveau européen dans le cadre d'une nouvelle plateforme afin de coordonner leurs actions et de mieux collaborer avec les institutions européennes, dont le Parlement.
- ***Nous demandons au Parlement de continuer à donner priorité à son travail avec les autorités locales et régionales pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et de reconnaître l'importance de la coopération décentralisée en faveur d'un développement « pro-pauvres »,***
 - ***Nous demandons également au Parlement de rechercher des moyens de renforcer la contribution locale et régionale dans ces domaines, et à ouvrir le dialogue avec notre Plateforme en faveur du développement.***

L'EUROPE DU SUD-EST ET LES AUTRES VOISINS DE L'UNION EUROPEENNE

15. L'une de nos tâches communes est de consolider la paix et la stabilité dans les Balkans occidentaux après les conflits terribles qui se sont déroulés dans la région au cours des années 90. Cela exige la mise en place d'une gouvernance efficace et d'institutions démocratiques à tous les niveaux, permettant un développement positif et durable de tous les pays et territoires de cette région.
16. Nous sommes persuadés qu'à terme l'adhésion de tous les pays des Balkans occidentaux à l'Union est la meilleure solution, dès que les conditions nécessaires seront réunies.
17. Concernant les autres pays voisins de l'Union, à l'est et au sud, nous attirons de la même manière l'attention sur le rôle clé des pouvoirs locaux et régionaux, et sur l'importance des programmes européens favorisant les jumelages et les partenariats.
 - ***Nous demandons au Parlement de soutenir les initiatives et les programmes visant à consolider les pouvoirs locaux et régionaux dans la région (et notamment les programmes qui cherchent à favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement et des politiques de l'Union européenne),***
 - ***et de promouvoir des programmes efficaces de teneur similaire entre les collectivités locales et régionales de l'Union et des pays voisins.***

LES TRAITES EUROPEENS

18. Depuis de nombreuses années, nous militons en faveur de l'attribution d'une place pour les pouvoirs locaux et régionaux dans les Traités, et de leur reconnaissance dans le cadre de la gouvernance européenne. C'est pourquoi nous avons soutenu le projet de Traité Constitutionnel et le Traité de Lisbonne qui prévoient :
 - la reconnaissance explicite de l'autonomie locale et régionale,
 - l'extension du principe de subsidiarité aux pouvoirs locaux et régionaux,
 - un plus grand engagement, la consultation et la protection des pouvoirs locaux et régionaux à travers le Protocole sur la subsidiarité et la proportionnalité,
 - la pleine reconnaissance du concept et de l'objectif de la cohésion territoriale, c'est-à-dire le rôle des collectivités territoriales au niveau de l'intégration des politiques européenne et nationale dans leurs territoires.
 - ***Nous en appelons au Parlement pour nous assurer que, pour sa part, ces objectifs soient atteints (en supposant, comme nous l'espérons, que le Traité de Lisbonne sera ratifié) et concrètement mis en œuvre par toutes les institutions européennes.***

Le **Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)** est une association sans but lucratif. C'est la plus grande association d'autorités locales et régionales en Europe.

Ses membres sont les associations nationales de villes et régions de plus de 35 pays européens.

L'idée fondamentale du CCRE consiste à promouvoir une Europe unie et forte, fondée sur l'autonomie locale et régionale, et la démocratie ; une Europe dans laquelle les décisions sont prises au plus près des citoyens, dans le respect du principe de subsidiarité.

Les activités du CCRE couvrent un vaste champ d'activités tels les services publics, les transports, la politique régionale, les jumelages, l'environnement, l'égalité des chances...

Le CCRE est également présent sur la scène internationale. Il constitue la section européenne de l'organisation mondiale des villes et municipalités, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).



> CCRE Paris

15 Rue de Richelieu
F-75001 Paris
Tel : + 33 1 44 50 59 59
Fax : + 33 1 44 50 59 60
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org

> CCRE Bruxelles

Square De Meeûs 1,
B-1000 Bruxelles
Tel : + 32 2 511 74 77
Fax : + 32 2 511 09 49
www.ccre.org
E-mail : cemr@ccre.org



DG Education et culture

Avec le soutien financier de la Commission européenne
Soutien aux organisations actives dans le champ de la citoyenneté européenne active



Partenaire du CCRE